



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Developpement des regions

Question écrite n° 1780

Texte de la question

M Rene Couveinhes attire l'attention de Mme le ministre des affaires europeennes sur les projets de reglements concernant la reforme des fonds sociostructurels de la CEE Cette reforme aboutirait a l'exclusion du Languedoc-Roussillon de l'objectif 5 B ; or l'elargissement de la CEE a l'Espagne et au Portugal ainsi que les dernieres mesures viticoles prises dans le cadre de la reforme de la PAC rendent plus que jamais necessaires les aides aux investissements destines a l'amelioration de la competitivite de notre agriculture. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour que le Languedoc-Roussillon figure comme beneficiaire du 5 B, dans les declarations de la commission couvrant les fonds.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le Languedoc-Roussillon beneficie d'une aide communautaire importante dans le cadre des programmes integres mediterraneens. Par ailleurs, s'agissant des interventions futures des fonds structurels au titre de l'objectif 5 B, il apparait premature de declarer d'ores et deja que telle ou telle region en sera exclue. Les conditions d'eligibilite aux interventions de la Communaute dans le cadre de l'objectif 5 B sont en effet actuellement en cours de negociation a Bruxelles. Puis des plans de developpement rural seront presentes par les etats membres, etant bien entendu que les credits octroyes a ce titre ne pourront exceder les limites de l'enveloppe prevue pour l'objectif 5 B.

Données clés

Auteur : [M. Couveinhes Ren•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1780

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2379